

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 DECEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 30

Convocation du 5.12.2023  
Affichage du 5.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 5.12.2023, affichée le cinq décembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M MICHEL-FLANDIN Patrice, M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur du LAC Jean-Vincent est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.12.178**

**PROJET DE TERRITOIRE ELABORE A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT « OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE » (ORT)**

**Vu** le programme national Petites Villes de Demain ;

**Vu** les délibérations des différents Conseils municipaux du 5 décembre 2023 à Charencey, du 29 novembre 2023 à Longny-les-Villages, du 30 novembre 2023 à Tourouvre au Perche,

**Considérant** l'identification par les compétences de Communauté de Communes et les objectifs stratégique de convergence des politiques d'habitat, de commerces, de mobilité, de services et d'espaces publics,

**Considérant** les motivations de la Communauté de Communes dans ce dispositif tenant au renforcement de l'offre de services dans les bourgs et les villes-centres, mais aussi à l'organisation de leur maillage et au développement de synergies entre elles, notamment en matière d'équipements ;

La communauté de communes des Hauts du Perche s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un projet de territoire global et fédérateur formalisé par la signature d'une convention d'adhésion au programme

Petites Villes de Demain le 4 mai 2021 avec l'Etat, le département de l'Orne et la Région Normandie afin de :

Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée d'un pôle multisite portant sur la revitalisation et l'attractivité de la Communauté de Communes des Hauts du Perche et en particulier de ses communes-centre :

- Longny-au-Perche, commune déléguée de Longny-les-Villages, commune lauréate du programme « Petites villes de demain »,
- Neuilly-sur-Eure, commune déléguée de Longny-les-Villages,
- Saint-Maurice-lès-Charencey, commune déléguée de Charencey,
- Tourouvre, commune déléguée de Tourouvre au Perche,
- Randonnai, commune déléguée de Tourouvre au Perche,

Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain,  
Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation, voire de participation de la population,  
Ne pas engager de projet susceptible de nuire aux centres-bourgs,  
S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique.

La convention présente le diagnostic du territoire intercommunal, les enjeux et axes prioritaires qui se déclinent en plan d'actions, sous 5 thématiques (habitat, commerces, mobilité, service, espaces publics) déclinés en 8 orientations stratégiques, et formalisés 21 actions.

Les objectifs huit objectifs stratégiques sont les suivants :

- Conforter l'ingénierie, l'animation, pour la gestion de projet
- Engager une politique de réhabilitation du parc de logements
- Accompagner la diversification du parc de logements
- Mettre en place une stratégie de revitalisation commerciale des centres-bourgs
- Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Renforcer l'offre de services à la personne en ciblant l'enfance-jeunesse et la santé
- Développer une politique culturelle et sportive favorisant la cohésion sociale
- Développer une stratégie foncière et immobilière de rénovation des espaces publics, afin de valoriser durablement les centres bourgs

Les périmètres d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ont été établis sur les 5 pôles de centralité Longny-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Tourouvre, Randonnai et Saint-Maurice-lès-Charencey. L'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour renforcer l'attractivité commerciale, la réhabilitation de l'habitat, faciliter les projets expérimentaux, mieux maîtriser le foncier dans les centres-bourgs.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés ( 1 abstention ):**

- **D'approuver, le projet de territoire de la Communauté de Communes des Hauts du Perche décrit dans la convention – cadre et annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent,**

- D'approuver convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisite sur Longny-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Tourouvre, Randonnai et Saint-Maurice-lès-Charencey,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire, les éventuels avenants et tous les documents y afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

